

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	7
- absent	0
- total des votants	29

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 décembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.99/12.25

Objet : Halte d'enfants "La Ribambelle"

Dénomination : crèche "La Ribambelle"

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.99/12.25

Objet : Halte d'enfants "La Ribambelle"
Dénomination : crèche "La Ribambelle"

Madame PATIN rappelle que depuis sa création, la halte d'enfants "La Ribambelle" a continuellement adapté son offre d'accueil, afin de répondre aux évolutions des besoins des familles.

Tout d'abord, lors de son ouverture en 1989, cet Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) proposait un accueil occasionnel en demi-journées. A partir de novembre 2008, une journée continue a été instaurée le mardi, permettant l'accueil de cinq enfants sur le temps du repas. Puis, progressivement, le nombre d'enfants accueillis à la journée et le nombre de journées d'ouverture ont augmenté afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des familles. A ce jour, la structure propose quatre journées d'accueil avec repas, permettant la prise en charge de dix enfants. L'agrément reste fixé à une capacité maximale de quinze places tandis que le mercredi demeure une journée de fermeture.

Trois types d'accueil sont proposés : l'accueil occasionnel, l'accueil d'urgence et exceptionnel puis l'accueil régulier. Ce dernier étant formalisé par un contrat établi entre les familles et la structure.

Ces dernières années, le nombre de contrats a connu une augmentation avec un fonctionnement proche de celui du multi-accueil "Familia". Pour de nombreuses familles, "La Ribambelle" est désormais identifiée comme une crèche offrant un mode de garde occasionnel et régulier à la fois.

Depuis la réforme de la Petite Enfance et l'application du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, la structure "la Ribambelle" est classée en "petite crèche", avec une capacité d'accueil de quinze places pour des enfants âgés de 3 mois à 3 ans révolus.

En conséquence, l'appellation crèche "La Ribambelle" est proposée, car elle s'avère davantage en adéquation avec le fonctionnement actuel de la structure.

Ce changement concerne uniquement la dénomination de l'établissement et n'entraîne aucune modification de son statut juridique, ni d'impact sur son fonctionnement et son mode de financement.

Il appartient désormais au Conseil Municipal d'adopter, par délibération, le changement d'appellation de la halte d'enfants "La Ribambelle".

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil des jeunes enfants,

Vu la délibération de 1989 portant création de la halte d'enfants "La Ribambelle",

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.99/12.25

Objet : Halte d'enfants "La Ribambelle"

Dénomination : crèche "La Ribambelle"

Considérant l'évolution des missions et du fonctionnement de la halte d'enfants "La Ribambelle" qui répond désormais aux critères d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de type crèche,

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de modifier l'appellation de la halte d'enfants "La Ribambelle".

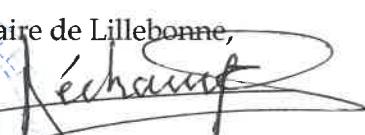
Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier l'appellation de la halte d'enfants "La Ribambelle", qui sera désormais dénommée : crèche "La Ribambelle",
- d'autoriser la mise en application immédiate de cette dénomination,
- de charger Madame le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la mise à jour des documents administratifs, des supports de communication et de la signalétique,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR.

